

Procès-verbal du conseil municipal du 15-12-2018

L'an deux mille dix-huit et le 15 décembre à 19 h, le Conseil Municipal de la commune de Ruffieu, légalement convoqué en date du 7 décembre s'est réuni, en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Éric Pillard, Maire.

Présents : Pierre BROUSSART, Chantal FAUTH, Corinne GONGUET, Alphonse GROBON, Arlette MARCELAT, Éric PILLARD, Martine VARENNE.

Excusée : Marie-Dominique VIDAL, pouvoir donné à Martine VARENNE
Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Elu secrétaire de séance : Chantal FAUTH

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 09 novembre 2018
2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 03 août 2018
3. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 avril 2018
4. Nouveaux statuts du SIVOM
5. Reprise des résultats 2017 du budget CCAS
6. Questions diverses

OoOoOoO

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 novembre 2018

Le compte-rendu ne soulève pas de remarque et est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 août 2018

Le compte-rendu est approuvé par 5 voix pour et 3 abstentions (Éric Pillard, Martine Varenne, Marie-Dominique Vidal)

3. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 avril 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

4. Nouveaux statuts du SIVOM

Suite à la création de deux communes nouvelles, Arvière-en-Valromey et Valromey-sur-Séran, le nombre de communes membres du SIVOM passe de 12 à 6. Il convient donc de revoir le nombre de délégués en tenant compte de la population.

La représentation proposée est la suivante :

Arvière-en-Valromey	4 délégués
Champagne-en-Valromey	4 délégués
Haut-Valromey	4 délégués
Ruffieu	1 délégué
Talissieu	2 délégués
Valromey-sur-Séran	6 délégués

Cette modification de statuts est approuvée à l'unanimité.

La commune de Ruffieu n'ayant qu'un délégué, elle désigne un suppléant. Le délégué est le maire, Éric Pillard. Le conseil désigne Chantal Fauth comme suppléante en remplacement de Madeleine Midol.

5. Reprise des résultats 2017 du budget CCAS

Suite à la dissolution du budget CCAS au 31 décembre 2017, il convient d'intégrer ces résultats au budget général et de réajuster les comptes pour un montant de 476.00 €.

A l'unanimité, le conseil vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes.

6. Questions diverses

1. **Agence postale** C. Fauth demande des explications sur la coupure de la ligne téléphonique et internet de l'agence postale, entraînant une quasi paralysie des services depuis 6 semaines. M. le Maire indique que la mairie a décidé de changer d'opérateur pour l'ensemble des lignes et que dans un premier temps des assurances avaient été données qu'il était possible de changer d'opérateur pour l'agence postale également. Par la suite, La Poste est revenue sur cette autorisation. Il faut donc créer une nouvelle ligne pour l'agence postale et malgré de nombreuses interventions, les délais sont sans cesse reportés. Aux dernières nouvelles, la ligne devrait être rétablie par Orange le 17 décembre.
2. **Forêts** Suite à une proposition de vente de 3 parcelles de bois, contigües à celles de la commune, l'ONF a procédé à une estimation. Après discussion, il est décidé de prendre une décision d'achat éventuel lors du prochain conseil après examen plus approfondi des parcelles par A. Grobon au titre de la commission des forêts. M. le Maire indique également que l'ONF a chiffré les travaux sylvicoles nécessaires en 2019 et que ce point sera également mis à l'ordre du jour du prochain conseil.
3. **Course cyclo Paris-Nice** Les organisateurs de la course ont demandé de pouvoir installer un ravitaillement à Ruffieu le samedi 15 juin. Il ressort du contrat envoyé à la mairie que la commune devra fournir tables, chaises et barrières. Les repas seront fournis par le St. Didier. Le conseil donne son accord sous réserve de quelques détails à vérifier.
4. **Téléphonie mobile** A. Marcelat demande si Ruffieu a fait les demandes nécessaires pour être couvert en téléphonie mobile : il semblerait que le mât qui va être installé à Hotonnes ne puisse pas couvrir Ruffieu. M. le Maire répond que de nombreuses démarches ont été faites depuis plusieurs années et qu'il allait vérifier de quand datait la dernière demande.
5. **Couverture GPS** P. Broussart s'enquiert de la situation de l'adressage (identification des rues, numérotation et géolocalisation) et de la répertorisation des rues, nécessaires pour diverses démarches administratives. Il s'avère que la société chargée de ce travail a disparu : il faudra donc en rechercher une nouvelle.
6. **Numérisation des documents administratifs** La numérisation du réseau d'eau et d'assainissement a été livrée il y a 2 mois. Celle des documents administratifs n'a pas encore été commandée.
7. **Délégations au maire-adjoint** P. Broussart demande quelles délégations lui seront accordées. M. le Maire répond qu'il souhaite d'abord que P. Broussart fasse acte de présence à la mairie.
8. **Subvention pour travaux de l'église** Lors du conseil municipal du 15/01 il avait été acté qu'une demande de subventions devait être faite pour définir le planning des travaux à effectuer (mairie, église, socle du monument aux morts). P. Broussart demande où en sont ces demandes de subventions. M. le Maire répond qu'il ne parvient pas à joindre le service compétent pour obtenir un rendez-vous.
9. **Logement de la cure** Le logement est libre et la dédite s'est terminée fin novembre. Une famille s'est portée candidate pour relouer le logement à partir de février. P. Broussart demande dans quelle mesure la commission « logement » a été sollicitée pour cette opération. C. Gonguet, membre de la commission, dit ne pas avoir été au courant de la mutation de locataire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H40.

